SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MOÏSE (V.C.)
RUE GALILEE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un tournage de film « Drone » va être réalisé rues Moïse et Galilée par la société Production Haut et Court – 38 rue des Martyrs – 75009 Paris, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **10 mai 2023** à **9 heures** jusqu'au **11 mai 2023** à **9 heures** ou du **24 mai 2023** à **9 heures** jusqu'au **25 mai 2023** à **9 heures** (selon les conditions météorologiques) :

- Rue Moïse au droit du n°9
  - **Neutralisation de six places de stationnement côté impair soit un linéaire de 30 mètres** afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage,
  - **Neutralisation partielle du trottoir afin d'y installer un barnum :** le cheminement des piétons sera maintenu avec une largeur d'1,40 mètres minimum,
- Rue Galilée
  - **Neutralisation de seize places de stationnement côté pair soit un linéaire de 80 mètres** au droit des n°s6 à 8 afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Production Haut et Court.

IVRY S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Production Haut et Court – 38 rue des Martyrs – 75009 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 28 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Romain Marchand
1er Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE Ivry94.fr
LE 02 MAI 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Urbanisme Règlementaire
Direction du Développement Urbain

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Muriel Paitry